

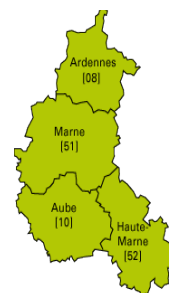


SEPTEMBRE 2018

Journal n°1 – 2018-19

ÉDITO du Secrétaire Académique SNUEP-FSU REIMS

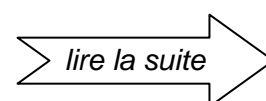
Régis DEBALLÉ



**Le SNUEP-FSU : un syndicat engagé, combatif et déterminé,
pour tous et toutes, LP, SEP, SEGPA et EREA**

«Revalorisation de la voie professionnelle» : un slogan mensonger

Depuis plus d'un an, le ministre de l'Éducation nationale a beaucoup « communiqué » autour de la voie professionnelle : la prétendue seconde priorité de son mandat, la « revalorisation » à venir des 2 systèmes en même temps (scolaire et apprentissage), l'estime forte pour les enseignant-e-s, les jeunes au cœur des réformes etc. En réalité, seul l'apprentissage a profité de ses largesses et de celles du gouvernement. Ce sont les exigences et les revendications passées des organisations patronales, MEDEF en tête, qui ont bénéficié de l'écoute attentive du ministre. Ce sont elles qui sont sur les rails pour les 3 ans à venir : un véritable recul est en marche. La loi «*Pour la liberté de choisir son avenir professionnel*» diminue la part de la taxe d'apprentissage destinée aux lycées professionnels et redonne la main de la formation des jeunes aux entreprises, mineurs compris. Les contenus de formation comme les diplômes professionnels vont de nouveau être de la responsabilité des organisations patronales. Les savoirs professionnels seront réduits à leur fonction utilitariste (apprentissage des gestes techniques) – comme ils l'étaient d'ailleurs avant la scolarisation de la voie professionnelle – au détriment de savoirs et savoir-faire complets, techniques et méthodiques. Les jeunes seront de nouveau utilisés comme une main d'œuvre peu coûteuse, échangeable, interchangeable. En aucune façon, l'apprentissage est un gage de lutte contre le chômage des jeunes. Au contraire, il laisse sur le bord du chemin 4 jeunes sur 10 qui, subissant des ruptures de contrats d'apprentissage, se trouvent dans l'impossibilité de passer leur diplôme donc d'obtenir un premier niveau de qualification. Contrairement aux propos médiatiques du ministre, un jeune mineur qui entre en apprentissage poursuit très rarement son cursus vers une qualification plus élevée : baccalauréat ou BTS. Pourtant toutes les études sont concordantes, le diplôme et le niveau de diplôme sont des éléments essentiels pour une entrée durable dans le monde du travail et pour actionner les dispositifs de la formation continue. Pour le SNUEP-FSU, ce choix de développer toujours plus l'apprentissage est irresponsable du point de vue des jeunes et de celui de la société dans son ensemble.



**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
ACADÉMIE DE REIMS**

Régis DEBALLÉ - 18, rue de Vitry - 51250 SERMAIZE-LES-BAINS – 06 12 68 26 60
courriel : sa.reims@snuiep.fr – site internet : www.reims.snuiep.fr

d'autres couleurs pour l'enseignement professionnel

La réelle motivation du ministère est de se désengager de ses missions de services publics de la formation professionnelle des jeunes en la transférant progressivement aux entreprises. Au SNUEP-FSU, l'avenir des jeunes, c'est notre métier. Nous continuerons à œuvrer pied-à-pied pour que tous les jeunes bénéficient d'une formation globale et équilibrée dispensée dans des établissements publics par des personnels formés.

C'est pourquoi le **SNUEP-FSU s'engage à défendre la profession et un projet éducatif ambitieux pour tous les jeunes : il organisera des réunions, des colloques, des stages, des heures d'information syndicale pour informer, échanger et construire des propositions et les mobilisations nécessaires avec les personnels.**



CONFÉRENCE DE PRESSE

Conférence de presse de rentrée du ministre de l'EN le 29 août 2018 : voie professionnelle

➤ Le ministère a confirmé l'intitulé des trois premières familles de métiers qui seront mises en place à la rentrée 2019 : "Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics", "Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique" et "Métiers de la relation client, du commerce et de la vente".

La réforme de la voie professionnelle prévoit que la classe de seconde soit organisée en une quinzaine de familles de métiers. Au total, ces familles devraient rassembler une cinquantaine de baccalauréats professionnels, tandis qu'une trentaine de diplômes devraient rester en dehors de cette organisation.

Avec sa déclaration d'envisager la mise en place de trois familles de métiers à la rentrée 2019, le ministre confirme les informations véhiculées dans la presse spécialisée le 9 juillet 2018. Dans le même temps, il opte pour une politique des petits pas pour mettre en place sa « réforme » qui contient d'autres éléments plus graves pour l'avenir de l'enseignement professionnel public.

➤ En 2018, le ministère constate une augmentation du nombre d'élèves ayant choisi la voie professionnelle sous statut scolaire ou statut d'apprenti (+ 5,6 %) par rapport à 2017. Parmi eux, 70 000 élèves ont formulé un vœu pour l'apprentissage. Plus de la moitié des candidats (55 %) ont positionné ce type de formation en premier choix, soit une augmentation de 40,5 % par rapport à l'année précédente !

Ces chiffres expriment une anticipation de la loi "Liberté de choisir son avenir professionnel" qui facilite encore plus l'orientation vers l'apprentissage. Mais on sait que ces jeunes ne trouveront pas de patron ! Est-ce prioritaire quand on sait que le but de cette même loi est de confier l'apprentissage aux branches professionnelles, avec beaucoup de moyens pédagogiques et financiers. Prochainement, nous sortiront un document qui explique avec précision les enjeux politiques et économiques et surtout les liens qui existent entre les deux réformes : celle de la formation professionnelle et celle de l'apprentissage. Un dossier chaud bouillant !

➤ Des tests de positionnement numériques seront organisés en début d'année de 2nde pour évaluer le niveau en mathématiques et en français.

La loi sur la formation professionnelle adoptée définitivement le 1er août 2018

➤ La loi sur la "Liberté de choisir son avenir professionnel" a été adoptée définitivement le 1er août. Cette loi va impacter les lycées professionnels. Elle sera promulguée mi-septembre 2018.

Plusieurs articles touchent la voie professionnelle, en particulier la réduction de la part hors quota de la taxe d'apprentissage, qui subventionne en partie les LP, **qui passe de 23 % à 13 %**.

Cette loi impose aux LP et CFA de publier leur taux d'insertion professionnelle. Cette mesure est destinée à nuire aux L.P. : les apprentis sont sélectionnés alors que les LP accueillent tous les élèves sans aucune discrimination. Enfin la loi va permettre aux écoles patronales de production de recevoir des subventions publiques ! **L'heure est donc à la mobilisation.**

Une académie par région

➤ Selon un courrier de juillet 2018 signé des ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'ESRI, les recteurs de région académique devront proposer d'ici le début 2019 des "projets d'organisation territoriale" pour leur région. **Le document fixe le 1er janvier 2020 comme échéance pour basculer à 13 académies métropolitaines.**

Pour la FSU c'est NON : NON à cette fusion des académies qui risque de dégrader le service public et qui préfigure une régionalisation accrue de la politique de l'Education Nationale, avec le profilage des postes, le développement des parts individualisées des rémunérations..., autant de fausses solutions aux problèmes d'attractivité des métiers de l'enseignement !

8 jeunes diplômés sur 10 ont eu au moins une expérience professionnelle pendant leur cursus

➤ D'après l'Insee, huit jeunes (15 à 34 ans) sur dix ont travaillé pendant leur cursus et leurs expériences s'inscrivent majoritairement dans le cadre de leur formation. Un peu plus d'un tiers de ces jeunes ont cumulé au moins six mois d'expériences obligatoires pour leurs études. Cette proportion est encore plus élevée pour les hommes, pour les étudiants en école d'ingénieurs ou en filière paramédicale.

Dans le secondaire, les expériences professionnelles sont peu fréquentes chez les diplômés d'un bac général (58 %) et ceux d'un bac technologique (70 %), alors que les titulaires d'un bac professionnel en ont connu pendant leur cursus à 86 %, soit même plus que les diplômés d'un CAP ou BEP (83 %). Quant aux stages et périodes d'apprentissages effectués dans le cadre des études, ils sont encore plus rares chez les diplômés d'un bac général (21 %) alors que cela représente la majorité des cas pour les titulaires d'un bac professionnel (80 %).



Baccalauréat professionnel : certification intermédiaire

La certification intermédiaire dans le cycle du baccalauréat c'est le titre d'un rapport des inspections générales concernant la certification intermédiaire, mise en place au moment de la rénovation de la voie professionnelle en 2009.

Les rapporteurs constatent des limites à cette certification, au regard des objectifs initiaux de sécurisation des parcours et d'insertion professionnelle des élèves du bac professionnel. La faible valeur accordée à ce diplôme par le monde professionnel et la lourdeur dans les modalités de délivrance de ce diplôme, amènent notamment les rapporteurs à questionner son existence (Le rapport : octobre 2017).

Il est important que les inspections arrivent à ces constatations mais cela ne suffit pas car il faut que les vrais responsables de cette réforme- ceux qui l'ont signée- expliquent maintenant le pourquoi d'une telle réforme et les objectifs qu'ils visaient !

Réforme des retraites : un enjeu de société

➤ Sous couvert de vouloir mettre en place un régime universel de retraite, le gouvernement entend de fait s'attaquer au niveau des pensions. A la demande du président, cet épineux dossier devrait être bouclé au printemps 2019 avec de premières annonces en décembre. La FSU

continuera de s'opposer à toutes régressions et à faire des propositions pour améliorer les fins de carrière et le montant des pensions.

Ceux qui participent à la réduction de la dépense publique recevront des primes.

➤ Tous les moyens sont bons. Dans une circulaire distribuée le 24 juillet aux préfets, le Premier ministre Edouard Philippe détaille son mode d'emploi pour réaliser des économies et ainsi respecter la promesse d'Emmanuel Macron de supprimer 50.000 postes de fonctionnaires d'ici la fin de son quinquennat. Comme le précisait Le Figaro, les administrations déconcentrées de l'Etat seront les premières victimes des coupes budgétaires. La présence de l'État sur le terrain "mérite aujourd'hui d'être analysée pour que chaque mission publique soit assurée dans les meilleures conditions et sans redondance inutile et coûteuse", affirme le chef du gouvernement. Et pour y arriver, l'exécutif promet ainsi des primes aux préfets s'ils réalisent des économies dans leur région ou dans leur département. "Un mécanisme d'intéressement aux économies réalisées sera instauré", peut-on ainsi lire sur le document. Un système qui n'est pas du goût de tous. Le maire de Malaunay (Seine-Maritime), interrogé par France 2, "a l'impression d'avoir des préfectures qui rentrent au CAC 40 avec des dividendes versés aux préfets". Même son de cloche chez Stéphane Troussel, président du conseil départemental de Seine Saint-Denis : "Je trouve ça choquant que le représentant de l'Etat touche une prime supplémentaire pour réduire encore les moyens du service public."

Les classes passerelles

➤ Le ministre de l'EN a annoncé la création de 2000 places pour accueillir les élèves de la voie professionnelle pour préparer la suite d'étude. C'est une confirmation que nos élèves ne sont pas préparés pour espérer aller plus loin. Mais ces classes passerelles accueilleront aussi des bacheliers technologiques et d'autres bacheliers rejoindront aussi ces classes passerelles. Tout comme des candidats à une formation par apprentissage sans patron !!!



Au BO spécial du 30 août 2018 : élections professionnelles

➤ Les personnels relevant du ministre de l'Éducation nationale et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation régulièrement inscrits sur les listes électorales votent par Internet du 29 novembre au 6 décembre 2018 pour désigner leurs représentants aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires ainsi qu'au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes académiques, interdépartementales et départementales.



En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

*En adhérant avant le 30 sept 2018,
vous bénéficiez de l'adhésion jusqu'au 31/08/2019 aux tarifs 2017-2018

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

	Catégorie \ Échelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	99 2,75	120 3,33	126 3,50	132 3,66	141 3,91	144 4,00	156 4,33	165 4,58	177 4,91	192 5,33	204 5,66
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	177 4,91	192 5,33	204 5,66	216 6,00	231 6,41	243 6,75					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	213 5,91	225 6,25	237 6,58	255 7,08		273 7,58	282 7,83	297 8,25			
La Réunion en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	129 4,00	156 4,33	165 4,58	174 4,83	186 5,17	189 5,25	204 4,83	216 6,00	231 6,42	252 7,00	267 7,44
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	216 3,58	252 7,00	267 7,44	282 7,81	303 8,42	318 8,83					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	276 7,67	291 8,08	309 8,58	330 9,17		354 9,83	369 10,25	387 10,75			
Nouvelle-Calédonie et Polynésie française en CFP	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	15357 426,58	18711 519,75	19689 546,92	21123 586,75	22197 616,58	22554 626,50	24699 686,08	26133 725,92	27924 775,67	30432 845,33	32934 914,83
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	27564 765,67	29355 815,42	32934 914,83	34365 954,58	36873 1024,25	38661 1073,92					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	32856 912,67	34761 965,58	36666 1018,50	39330 1092,50		42141 1170,58	43806 1216,83	46044 1279,00			
Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	114 3,17	138 3,83	147 4,08	156 4,33	168 4,67	171 4,75	183 5,08	195 5,42	207 5,75	225 6,25	240 6,67
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	207 5,75	228 6,33	240 6,67	255 7,08	270 7,50	285 7,92					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	249 6,92	264 7,33	279 7,75	297 8,25		318 8,83	330 9,17	348 9,67			

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire** : 1^{er} échelon classe normale Assistant-e d'éducation : 36 € Sans traitement : 27 €
 Non-titulaire : 93 € Non-titulaire Réunion : 111 € Non-titulaire Nlle Calédonie : 13310 CFP Non-titulaire Guyane : 85 €

Retraité-es* - PLP et CPE

- Métropole-Guadeloupe-Guyane-Martinique-Mayotte PLP1 : 87 € CN : 96 € HC : 108 € CEx : 114 €
la Réunion PLP1 : 117 € CN : 129 € HC : 144 € CEx : 152 €
Nlle-Calédonie - Polynésie française PLP1 : 10383 CFP CN : 11457 CFP HC : 12888 CFP CEx : 13605 CFP

* Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

CONTACTS ACADÉMIQUES

Retrouver les mails et numéros de téléphone sur www.snupe.fr

Aix-Marseille Bruno BOURGINE SNUEP-FSU 12 place du Gal de Gaulle 13001 Marseille	3 ^e étage, 10 rue Tancrede 50200 Coutances Clermont-Ferrand Stéphane ZAPORA Ugo TREVISIOL SNUEP-FSU Maison du peuple 29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand	Grenoble B. GUILLAUD-ROLLIN P. MICHELON SNUEP-FSU Bourse du travail 32 av. de l'Europe 38030 Grenoble Cedex 02	59 rue Noël Boudy 19100 Brive Lyon Séverine BRELOT SNUEP-FSU Bourse du travail salle 44, place Guichard 69003 Lyon	Enclos des Lys, bat B 585 rue d'Aiguelongue 34090 Montpellier Nancy-Metz Patrick LANZI Immeuble Quartz, 7 allée René Lalique - Apt 6 54270 Essey les Nancy	Cathy LAVANANT 41 boulevard Buyser 45250 Briare Paris Eric CAVATERRA SNUEP-FSU Paris 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris	14 rue Papu 35000 Rennes Rouen Jérôme DUBOIS Muriel BILLAUX SNUEP-FSU 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen
Amiens Frédéric ALLÈGRE 22 rue du docteur Thomas 51100 Reims	Corse Antonla EHRHART LP Jules Antonini 3 avenue Noël Franchini CS 15006 20700 Ajaccio cedex 9	Guyane Sonia NEMORIN Marina VOYER-COUPRA SNUEP-FSU, BP 847 97339 Cayenne Cedex	Martinique Danielle AVERLANT Christophe THEGAT SNUEP-FSU 41 avenue des Caneficiers 97200 Fort de France	Nantes Cécile CHÉNÉ SNUEP-FSU 14 Place Imbach 49100 Angers	Poitiers Céline THIBAUDAULT SNUEP-FSU Avenue du Parc d'Artillerie 86000 Poitiers	Strasbourg Katia DENUX 8 rue des Chênes 67550 Vendenheim
Besançon Virginie BOUVOT Adrien GARDE Maison des Syndicats SNUEP-FSU 4B rue Léonard de Vinci 25000 Besançon	Créteil K.TRAORÉ-L.TRUBLEREAU SNUEP-FSU 11/13 rue des Archives 94000 Créteil	La Réunion Charles LOPIN Résidence les Longanils Bat C, Appt 4 7 Bd Mahatma Gandhi 97490 Ste Clotilde	Mayotte Serge CICCONE Omar ATTOUMI AMBRIRIKI Paul FILLIUNG SNUEP-FSU 7 bis ruelle Bassa 97615 Pamandzi	Nice Andrée RUGGIERO SNUEP-FSU Bourse du Travail 13 avenue Amiral Collet 83000 Toulon	Polynésie Française Jean-Luc CHAGNE snupepf16@gmail.com Tel : (689) 89 78 28 84	Toulouse Agnès BERNADOU Estelle CARRIER FSU 31 – SNUEP-FSU 52 rue Jacques Babinet 31100 Toulouse
Bordeaux P. BOUSQUET G. JOUSSEAUME N. LAKHSASSI SNUEP-FSU 26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux	Dijon Sandrine BERNARD Philippe DUCHATEL 14 rue de la Chapelle 21200 Chevigny en Valière	Lille Jacques ALEMANY SNUEP-FSU 209 rue Nationale 59000 Lille	Montpellier Pascal MILLET SNUEP-FSU	Nouvelle-Calédonie Raymonde JEAN PHILIPPE BP 58 98845 NOUMEA CEDEX	Reims Régis DEVALÉ 18 rue de Vitry 51250 Sermaise-les-Bains	Versailles Rafikha BETTAYEB Olivier GUYON SNUEP-FSU Versailles 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris
Caen Benoit LECARDONNEL		Limoges Béatrice GAUTHIER	Orléans-Tours Gilles PELLEGRINI	Rennes Ronan OILLIC Agnès PRUDENZANO SNUEP-FSU		